

ALLIANZ OBSÈQUES

PRÉVOIR POUR MIEUX PRÉSERVER CEUX QUE VOUS AIMEZ



Avec vous de A à Z

Allianz 

UN CONTRAT SANS SÉLECTION MÉDICALE QUI S'ADAPTE À VOS ATTENTES

Déterminez
les modalités
de votre contrat.



Le saviez-vous ?

Le coût des obsèques est élevé. Il est variable selon le mode d'inhumation et selon les tarifs pratiqués d'une région à une autre.

Il peut aussi s'avérer plus ou moins onéreux en fonction de vos volontés.

Pour déterminer le montant de votre capital, vous pouvez vous renseigner sur les tarifs pratiqués dans votre région.

ALLIANZ OBSÈQUES, DES DISPOSITIONS SIMPLES POUR GARDER L'ESPRIT TRANQUILLE

- Choisissez le montant du capital entre 3 000€ et 10 000€.

À votre décès, ce capital aura vocation à financer tout ou partie⁽¹⁾ des frais liés à vos obsèques.

- Désignez l'organisme de pompes funèbres⁽⁴⁾ qui prendra en charge vos obsèques ou la personne qui les financera, dans la limite des frais engagés. Le surplus éventuel de capital décès sera versé au(x) bénéficiaire(s) que vous avez désigné(s).
- Choisissez le rythme de vos cotisations. Vous avez la possibilité de régler vos cotisations périodiquement : par mois, trimestre, semestre ou à l'année.

Le capital que
vous aurez choisi
est garanti à vie⁽²⁾
et sera versé pour
son surplus éventuel
au(x) bénéficiaire(s)
dans le cadre
fiscal avantageux
de l'assurance vie⁽³⁾.



(1) Le capital après revalorisation peut s'avérer insuffisant au paiement des obsèques.

(2) Si le contrat est toujours en cours au moment du décès de l'assuré et que celui-ci n'a pas été mis en réduction après interruption du paiement des cotisations.

(3) Dans les limites de la réglementation fiscale en vigueur.

(4) Le choix pour le souscripteur d'une entreprise de pompes funèbres est libre. Une entreprise peut être désignée ou non.



UNE COUVERTURE IMMÉDIATE

Vous êtes couvert immédiatement en cas de décès consécutif à un accident et après un an en cas de décès consécutif à une maladie. Dans ces deux cas, le capital sera versé en intégralité.

Si votre décès à la suite d'une maladie survenait lors de la première année, vos bénéficiaires recevraient les cotisations que vous auriez versées jusque-là.

UN CAPITAL VERSÉ MÊME EN CAS D'INTERRUPTION DU PAIEMENT DE VOS COTISATIONS

En cas d'interruption du paiement de vos cotisations, un capital réduit, déterminé selon votre âge et le montant des cotisations payées⁽⁵⁾, sera alors versé au(x) bénéficiaire(s) prévus par le contrat⁽⁶⁾.



TOUT AU LONG DE VOTRE CONTRAT, VOUS BÉNÉFICIEZ DE SERVICES D'ASSISTANCE POUR VOUS SIMPLIFIER LA VIE AU QUOTIDIEN



Un service d'information sur la succession

Les spécialistes d'Allianz Assistance vous renseignent sur les démarches de succession, la répartition des biens, les droits du conjoint et des enfants et les situations particulières d'héritages.



La garde de vos animaux de compagnie en cas d'hospitalisation

Si vous devez être hospitalisé de façon imprévue plus de 2 jours, Allianz Assistance organise et prend en charge⁽⁶⁾ la garde de votre chien ou de votre chat dans un établissement de votre choix ou chez un proche.

(5) Dans les limites et conditions prévues dans la Notice d'informations du contrat «Allianz Obsèques».

(6) Dans la limite de 230€ TTC maximum par période d'hospitalisation, frais de nourriture compris.

UNE SOLUTION POUR ANTICIPER LES ÉVENTUELLES DIFFICULTÉS DE VOS PROCHES

Protégez
et accompagnez
vos proches.

Parce que la perte d'un être cher est toujours un événement douloureux pour les proches, le contrat **Allianz Obsèques** anticipe également leurs besoins.

VOS DISPOSITIONS LES ACCOMPAGNENT DANS UN MOMENT DIFFICILE

• Simplifiez leurs démarches

Il est important de penser à informer vos proches des dispositions que vous avez prises.

C'est en effet essentiel afin de faciliter leurs démarches lors de votre décès.

Pour ce faire et dès votre souscription, Allianz vous remettra des stickers autocollants où figureront les informations clés de votre contrat à placer de façon visible dans vos documents personnels tels que le livret de famille...

• Parlez de vos volontés

Le contrat d'assurance **Allianz Obsèques** n'est pas adossé à des prestations funéraires prédéfinies.

Pour l'organisation de vos obsèques, pensez à en parler à vos proches.

VOS PROCHES SONT ACCOMPAGNÉS DANS LEURS DÉMARCHES

Avec **Allianz Obsèques**, vos proches bénéficient de prestations d'aide et d'assistance à votre décès :

- Le transport et le rapatriement du corps si votre décès survient hors de votre domicile.
- Une aide aux tâches ménagères pour aider vos proches à votre domicile dans les petits travaux du quotidien (repassage, ménage, etc.) pour une durée maximum de 6 heures.



Une assistance psychologique en cas de traumatisme suite au décès

NOUVEAU!



Une aide administrative

Allianz Assistance communique toutes les informations utiles sur les démarches à effectuer dans les 7 jours/30 jours/6 mois suivant le décès.



Une information sur la pension de réversion pour le conjoint survivant.

FAIRE LE CHOIX D'ALLIANZ OBSÈQUES



La question des obsèques est un sujet difficile à aborder.

Néanmoins, y penser aujourd'hui, c'est pouvoir prendre des dispositions et ainsi préserver les personnes qui vous sont chères.

Le contrat Allianz Obsèques vous permet d'anticiper le financement de tout ou partie⁽¹⁾ de vos obsèques grâce à un capital dont vous choisissez le montant.

LES AVANTAGES ALLIANZ OBSÈQUES

- Aucune formalité médicale pour souscrire votre contrat.



Économie

Souscrivez simultanément en couple, Allianz vous fait profiter de 10% de réduction sur les 2 contrats.

Pour de plus amples renseignements, votre interlocuteur Allianz est à votre disposition.



Allianz Vie

Entreprise régie par le Code des assurances
Société anonyme au capital de 643.054.425 €
1, cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex
340 234 962 RCS Nanterre

www.allianz.fr



AWP France SAS

Société par actions simplifiée au capital de 7.584.076,86 €
490 381 753 RCS Bobigny
Société de courtage d'assurances
Inscription ORIAS 07 026 669 - <http://www.orias.fr/>
Siège social : 7, rue Dora Maar - 93 400 Saint-Ouen
Ci-après désignée sous le nom commercial «Allianz Assistance»

Document à caractère publicitaire, ne pas jeter sur la voie publique.

